



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Nicole Lehner-Gigon / Andréa Wassmer

2015-GC-63

Accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 21 mai 2015, les députées Nicole Lehner-Gigon et Andréa Wassmer demandent au Conseil d'Etat si la problématique des personnes en situation de handicap vieillissantes a déjà été étudiée et quelles sont les mesures qu'il entend mettre en place pour leur proposer un accueil adéquat et digne.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Dans sa réponse du 12 octobre 2010 à la motion des député-e-s Gabrielle Bourguet et Moritz Boschung (M 1086.09), le Conseil d'Etat a notamment mentionné que « l'ajustement du dispositif de la santé et du social en vue de garantir aux personnes vieillissantes en situation de handicap des prestations adaptées à leurs besoins » était déjà en cours.

En effet, tant en lien avec le projet Senior+ que dans le contexte de la nouvelle politique de la personne en situation de handicap, diverses mesures sont envisagées pour tenir compte des besoins spécifiques de la personne en situation de handicap vieillissante à court et moyen terme. En outre, les prestations des institutions spécialisées sont régulièrement adaptées au vieillissement de leur population et différentes nouvelles offres de prestations ont été développées pour favoriser le soutien à domicile. Finalement, un renforcement de la collaboration entre le Réseau fribourgeois de santé mentale et les institutions spécialisées est actuellement en discussion et bénéficiera aussi aux personnes en situation de handicap vieillissantes.

Le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à accepter le postulat et se propose d'y donner suite directe, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil, par le rapport présenté en annexe.

3 juillet 2017

Annexe

[Rapport 2017-DSAS-59, 3 juillet 2017](#)